

VILLE DE MUNSTER
(ALSACE)



COMPTE-RENDU N° 9
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 17 DÉCEMBRE 2019

Les conseillers ont été convoqués à cette séance selon invitation du 11 décembre 2019.

Conseillers élus : 27

Conseillers en fonction : 27

Présents : 19

Absents représentés : 1

Absents excusés : 8

Monsieur le Maire constate que la majorité des membres en exercice assiste à la séance et que le conseil municipal peut délibérer de façon valide.

1 Délibération : Désignation d'un secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le mode de désignation proposé ;
- **DE DÉSIGNER** Monsieur Jean-François WOLLBRETT, adjoint, comme secrétaire de séance.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J.F. Wollbrett', is located at the bottom right of the page.

2 Information brève du Maire

Monsieur le Maire annonce l'arrivée de Monsieur Didier JAGER, chef de la police municipale en remplacement de Monsieur Jean-Luc BRAESCH qui a fait valoir ses droits à la retraite.

3 Délibération : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 novembre 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2019.

4 Administration générale

4.1 Décisions du Maire prises en vertu d'une délégation du conseil municipal

4.1.1 Information : marchés à procédure adaptée

Numéro	Objet	Titulaire	Montant € HT	Date de signature du marché
19.025	Maîtrise d'œuvre pour les travaux AEP, Assain, Eaux Pluviales et réseaux secs de la rue du Chemin de Fer	CARDOMAX	8 505,00 €	15.10.2019
19.027	Réalisation d'une clôture de protection pour le forage d'eau d'Ampfersbach	ARKEDIA	19 782,06 €	05.11.2019

4.1.2 Information : Louage de choses

Objet	Titulaire	Montant €	Date de signature
Garage 4 rue de l'Eglise	Alain RUYER	42 € mensuel	31.10.2019
Appartement Laub 12 rue Saint Grégoire	Olivier CHARLOT	530 € mensuel HC	30.10.2019
Avenant au bail du 4 rue Frédéric HARTMANN à Munster : modification du titulaire	Association Périscolaires et Loisirs Vallée de Munster	/	01.01.2020
Locataires 1a rue du Leymel	Rabah GHENAI Jean Bernard SPIESER	91,47 € mensuel 60,37 € mensuel	01.12.2019 01.12.2019

5 Finances

5.1 Délibérations : Tarifs 2020

5.1.1 Service de l'Assainissement (Annexe 1a)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **DE FIXER** les tarifs 2020 du service de l'Assainissement conformément à l'**annexe 1a** ci-jointe.

5.1.2 Service de l'Eau (Annexe 1b)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **DE FIXER** les tarifs 2020 du service de l'Eau conformément à l'**annexe 1b** ci-jointe.

5.1.3 Tarifs communs à tous les budgets (Annexe 1c)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **DE FIXER** les tarifs 2020 communs à tous les budgets conformément à l'**annexe 1c** ci-jointe.

5.1.4 Tarifs du budget général – hors locations de salles (Annexe 1d)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **DE FIXER** les tarifs 2020 du budget général (hors locations de salles) conformément à l'**annexe 1d** ci-jointe.

5.1.5 Tarifs du budget général – Locations de salles (Annexe 1e)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **DE FIXER** les tarifs 2020 du budget général (locations de salles) conformément à l'**annexe 1e** ci-jointe.

5.2 Délibération : Tarif complémentaire 2019 : animation médiathèque

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à la majorité (une voix contre de Monsieur JAEGGY) ,

DÉCIDE

- **DE FIXER** le tarif d'animation médiathèque 2019 à 2 euros/personne/atelier.

5.3 Délibération : Association Périscolaires et Loisirs Vallée de Munster - Convention d'objectifs - Avance sur la subvention 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'ACCORDER** à l'association « Périscolaires et Loisirs Vallée de Munster », une avance de 77 000 € à valoir sur le versement de la subvention de fonctionnement qui sera allouée à l'association lors du vote du budget primitif de 2020 ;
- **D'ÉTABLIR** une convention d'objectif annuelle avec ladite association conformément au décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- **D'AUTORISER** le Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ladite convention d'objectif. **(Annexe 2).**

6 Domaines

6.1 Délibérations : Budget forestier 2020

L'ensemble des délibérations figurant aux points 6.1 et 6.2 a recueilli un avis favorable à l'unanimité des membres présents de la commission des forêts, domaines et environnement réunie le 5 décembre dernier, et dont le compte-rendu figure au point 10.1 ci-dessous.

6.1.1 Délibération : Etat de prévision des coupes de 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** l'état de prévision des coupes de 2020 ;
- **DE L'ASSORTIR** des conditions de réalisations suivantes, liées à la conjoncture économique défavorable des ventes de bois :
 - Par principe de prudence, ne pas inscrire au budget primitif de 2020 la totalité de la recette brute de l'EPC 2020 ;
 - Donner la priorité à l'exploitation rapide des bois secs et scolytés, d'être très prudents sur la mise sur le marché de bois frais ;
 - Exploiter uniquement les bois permettant d'assurer le plein emploi des bûcherons ;
 - Faire des points de situations en cours d'année 2020, en fonction de l'évolution de la conjoncture économique et sanitaire.

6.1.2 Délibération : Modes de dévolution des coupes pour 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE



- **D'APPROUVER** les modes de dévolution des coupes de bois en 2020 ;
- **DE RAPPELER** les règles de prudence évoquées au point 6.1.1.

6.1.3 Délibération : Etat d'assiette pour 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** l'état d'assiette de 2021 proposé par l'ONF.

6.1.4 Délibération : Programme d'actions pour 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le programme d'actions pour 2020 dans son enveloppe globale.

6.1.5 Délibération : Travaux d'amélioration sylvicole en compensation d'une autorisation de défrichement

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'ACCEPTER** ce devis en application de l'arrêté préfectoral n° 2019-1084 du 18 juin 2019 ;
- **D'INCLURE** cette dépense complémentaire au programme d'actions de 2020 ;
- **DE S'ENGAGER** à inscrire le crédit correspondant au budget primitif de 2020 de la Ville de MUNSTER.

6.1.6 Délibération : Budget forestier pour 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le budget forestier 2020 ;
- **DE L'ASSORTIR** des réserves suivantes concernant l'élaboration du budget primitif 2020 de la Ville de MUNSTER :
 - rester en retrait en recettes et en dépenses par rapport aux propositions de l'ONF pour tenir compte de la tendance baissière des cours de bois et de la volonté de ne pas mettre sur le marché des bois frais avant la commercialisation des bois scolytés ;



- avoir recours le cas échéant à des votes de crédits complémentaires en cours d'année pour tenir compte de l'évolution de la situation ;
- mettre une partie du produit prévisionnel en réserve dès le budget primitif.

6.2 Délibération : Renouvellement de la convention d'occupation d'un terrain pour le captage de deux sources et le passage de conduites d'eau en parcelle 13 – FRIEH Michel

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'ACCORDER** le renouvellement de cette convention d'occupation au profit de M. FRIEH Michel ;
- **DE FIXER** comme suit les principales conditions de ce renouvellement :
 - Origine : 1^{er} janvier 2020
 - Durée : 9 ans et terme de la concession au 31/12/2028
 - Redevance annuelle (**selon tarifs fixés par le conseil municipal**)
 - ✓ Captages : 2 x 52,50 €, soit 105,00 € (tarif 2019)
 - ✓ Conduite enterrée : 170 ml à 0,21 €/ml, soit 35,70 € (tarif 2019)
Redevance annuelle totale : 140,70 € (redevance actuelle 112,32 €)
 - Révisions : annuelles, en fonction de l'évolution des tarifs votés par le conseil municipal.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention usuelle.

6.3 Délibération : Société INFRACOS - Avenant de transfert au profit de la société Free Mobile de la convention d'occupation – Antenne relais

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après débat et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **DE REPORTER** cette délibération afin de vérifier la possibilité de renégocier la convention.

7 Remerciements

- Le lycée Kirschleger, pour la location à titre gratuit de la salle des Fêtes lors de la formation des délégués le 14 novembre 2019 ;
- Association Les Skieurs du Tanet, pour l'apport d'une coupe lors du cross de la Moraine le 17 novembre 2019 ;
- L'association CARITAS, pour le prêt d'une tonnelle et l'emplacement au marché du samedi 7 décembre à titre gratuit, et la gentillesse du responsable de la salle des Fêtes.

Aucun autre point n'étant soulevé, M. le Maire clôture la séance à 20h50.



Pierre DISCHINGER
Maire